

SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2025

L'an 2025, le 29 Septembre, Le Conseil Municipal de LA CHAPELLE VENDOMOISE s'est réuni à 18 heures 30, au lieu habituel de ses séances à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François BORDE, Maire de La Chapelle Vendômoise.

Date de convocation : 24 Septembre 2025

Présents : *Mmes FORTIN Colette, RIGAULT Caroline, CHARDON Catherine
Mrs BORDE François, FARNIER Dominique, POUSSE Pascal, ZAARAOUI Omar, GAULT Jean-Philippe, BELLANGER Roland, LE MENER François*

Absents : *Mr BISSON Grégory, excusé, donne pouvoir à Mr FARNIER Dominique
Mr RHENY Raymond, excusé, donne pouvoir à Mr BORDE François
Mr POUSSE Olivier*

Secrétaire : *Mme CHARDON Catherine*

Monsieur Le Maire ouvre la séance et soumet le procès-verbal du conseil municipal du 30 Juin 2025. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

2025-039 – Demande de Subvention 2025

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité, de donner à :

- l'Association « Sport Initiation Découverte », la somme de 500 €
- l'Association des Conciliateurs de Justice de Loir-et-Cher, la somme de 70 €.

2025-040 – Convention de mise à disposition de services ou partie de services techniques municipaux pour l'exercice de compétences communautaires (voirie et eaux pluviales) pour la période 2025-2030

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il convient de signer une nouvelle convention concernant la mise à disposition de services ou partie de services techniques municipaux pour l'exercice de compétences communautaires (voirie et eaux pluviales) pour la période 2025-2030.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver la convention de mise à disposition de services techniques consentie par la commune à Aggropolys à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa notification par la dernière partie signataire pour une durée de 5 ans. Elle expirera le 31 décembre 2030
- Autorise Monsieur le Maire à signer cette convention ainsi que toute pièce s'y rapportant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide, à l'unanimité :

- D'Approuver la convention de mise à disposition de services techniques consentie par la commune à Aggropolys à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa notification par la dernière partie signataire pour une durée de 5 ans. Elle expirera le 31 décembre 2030
- D'Autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention ainsi que toute pièce s'y rapportant.

2025-041 – Prêt à Usage PESCHARD André

Monsieur le Maire indique aux membres présents que le prêt consenti à Monsieur André PESCHARD, pour la parcelle labourable ZP 3, arrive à échéance au 31 Octobre 2025. Il est proposé de reconduire ce prêt à usage pour une durée de 1 an.

Monsieur le Maire demande l'avis des membres présents.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil décide de reconduire le prêt à usage à Mr André PESCHARD et autorise Mr le Maire à effectuer les démarches nécessaires.

2025-042 – Prêt à Usage BURY Nicolas

Monsieur le Maire indique aux membres présents que le prêt consenti à Monsieur Nicolas BURY, pour la parcelle labourable AC 117, arrive à échéance au 31 Octobre 2025. Il est proposé de reconduire ce prêt à usage pour une durée de 1 an.

Monsieur le Maire demande l'avis des membres présents.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil décide de reconduire le prêt à usage à Mr Nicolas BURY et autorise Mr le Maire à effectuer les démarches nécessaires.

2025-043 – Prêt à Usage EARL DELALEU

Monsieur le Maire indique aux membres présents que le prêt consenti à l'EARL DELALEU, pour les parcelles labourables ZP 1 et ZP 2, arrive à échéance au 31 Octobre 2025. Il est proposé de reconduire ce prêt à usage pour une durée de 1 an.

Monsieur le Maire demande l'avis des membres présents.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil décide de reconduire le prêt à usage à l'EARL DELALEU et autorise Mr le Maire à effectuer les démarches nécessaires.

2025-044 – Vente parcelles AE 200 et AE 202 – Immobilière Centre Loire (3F) – Chemin des Coulisses

Monsieur le Maire informe que dans le cadre de la construction de la mini-crèche avec des logements pour Immobilière Centre Loire sur les terrains de la Commune Chemin des Coulisses, une vente doit être réalisée entre ICL et la Commune.

Pour se faire une délibération doit être prise en ce sens pour que la parcelle AE 200 qui accueillera la mini-crèche avec les logements ainsi que la parcelle AE 202 qui accueillera le parking de cette structure fasse l'objet d'une vente à 1 €, doit être faite auprès d'un notaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide, à l'unanimité :

- d'autoriser Mr le Maire à effectuer les démarches nécessaires
- d'autoriser Mr le Maire à procéder à la signature de cette vente.

Cette délibération annule et remplace la délibération 2024-029.

2025-045 – Modification des horaires et tarifs de la garderie

Madame FORTIN Colette, 1^{ère} Adjointe au Maire informe les membres présents qu'il a été demandé d'ajouter le créneau horaire, de 16 h 30 à 17 h à la garderie, et de définir le tarif.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de maintenir le tarif suivant, à savoir :

- 1,20 € Tarif pour les habitants de la commune,
- 1,55 € Tarif pour les habitants hors commune.

2025-046 – Poste de refoulement Salle Socio culturelle

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que nous avons reçu l'offre de BSTP concernant le poste de refoulement concernant la salle socio culturelle, pour un montant de 36 400,00 €HT soit 43 680,00 €TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'accepter le devis pour le montant de 43 680,00 €TTC et autorise Mr le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

2025-047 – Maîtrise Œuvre « Conception et réalisation » travaux de viabilisation de la salle socio-culturelle

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que nous avons reçu la proposition d'honoraire de l'Entreprise VIATEC concernant la maîtrise d'œuvre « conception et réalisation » des travaux de viabilisation de la salle socio-culturelle, pour un montant de 12 100,00 €HT soit 14 520,00 €TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- d'accepter la proposition de l'Entreprise VIATEC pour la maîtrise d'œuvre « conception et réalisation » des travaux de viabilisation de la salle socio-culturelle, pour un montant de 14 520,00 €TTC
- d'autoriser Mr le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

2025-048 – Spectacle « les Voyages de Mona »

Monsieur le Maire laisse la parole à Mr LE MENER François, concernant un Spectacle « Les Voyages de Mona » pour le Jeudi 4 Décembre 2025 à 18 h 30.

Mr LE MENER explique que le groupe est composé de 3 femmes et que ce spectacle est subventionné à 70 % par la médiathèque départementale. Le coût total de cette manifestation s'élève à 1232 €. Le coût final à la commune est de 370 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- autorise cette manifestation le Jeudi 4 Décembre 2025
- sollicite une subvention auprès de la médiathèque départementale pour un montant de 862 €.
- autorise Mr le Maire à signer tous documents se rapportant à cette manifestation.

Divers

- Mr le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il n'y aura pas d'épicerie
- Mme FORTIN Colette demande aux membres du conseil municipal si l'on renouvelle les colis de fin d'année. Le conseil municipal a donné un avis favorable.
- Mr le Maire a demandé aux membres du conseil municipal d'être présent lors de la cérémonie du 11 Novembre.
- Mr le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il faudrait constituer une commission pour définir les tarifs de location de la salle socio culturelle.
- Mr le Maire informe de la situation des travaux de la salle socio culturelle.
- Mr le Maire informe les membres du conseil municipal concernant le projet de l'Ecole de Musique. Il serait souhaitable de faire que la partie « réhabilitation » du bâtiment et de demander une subvention.
- Mr le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il a rencontré les agents de la Préfecture pour le service « France Services »